

TERMES DE REFERENCE

Consultation pour la réalisation d'une évaluation finale du projet PBF conjoint PAM/FAO

I. CONTEXTE :

La région du Guidimakha enregistre des conflits liés à la pression accrue sur les ressources naturelles, exacerbés par la transhumance. D'une part, au sein des populations autochtones il y a l'inégalité d'accès aux ressources par les femmes, les jeunes, et les franges marginalisées de la communauté et d'autre part, la convoitise des ressources naturelles entre éleveurs résidents et/ou transhumants et les agriculteurs, qui se disputent l'occupation et l'exploitation des espaces. La récurrence de ces conflits, ces dernières années, alimentés par des conflits fonciers en rapport avec la perception tribale de la propriété foncière et la discrimination sexiste dans l'accès à la terre ; et des jeunes de plus en plus frustrés qui n'ont pas accès à la formation et à des opportunités plus diversifiées, fragilise la coexistence pacifique des communautés. Pour parer à une dégradation évidente de la situation, au regard du contexte d'insécurité globale dans la sous-région et le contexte spécifique de la Mauritanie (structure sociale complexe, méfiance intercommunautaire perceptible dans certaines zones) il est plus qu'urgent et pertinent de mettre en place des mécanismes pour réduire les risques de conflit communautaire et ethnique. C'est dans cette perspective que ce projet va contribuer à mettre en place des mécanismes de dialogue inclusif visant à consolider la cohésion sociale, la prévention et la gestion de conflits liés au partage des ressources naturelles. Ce projet s'attaquera à ces facteurs de conflit en instituant une gestion plus durable et l'accès équitable aux ressources naturelles, en diversifiant les moyens de subsistance et en renforçant le mécanisme de résolution des conflits et d'alerte précoce - en les rendant explicitement plus inclusifs en termes d'âge et de sexe.

II. FINALITÉ ET OBJECTIFS DE L'ÉVALUATION :

Cette évaluation de projet est l'occasion d'évaluer les réalisations du projet PBF de manière inclusive et de déterminer sa valeur ajoutée globale à la consolidation de la paix dans la zone du Guidimakha, dans le domaine de la prévention et la gestion des conflits. En évaluant la mesure dans laquelle le projet a atteint les objectifs et les résultats escomptés en matière de consolidation de la paix, l'évaluation permettra de tirer des enseignements clés sur les approches et les pratiques opérationnelles réussies en matière de consolidation de la paix, et de mettre en évidence les domaines dans lesquels le projet a été plus ou moins performant.

Objectif Global de l'évaluation :

Évaluer la pertinence et l'adéquation du projet en termes de traitement des principaux facteurs de conflit et des problèmes de consolidation de la paix les plus pertinents, son alignement avec la politique nationale de consolidation de la paix et les priorités nationales du pays, la capitalisation de la valeur ajoutée de l'ONU dans le pays et la façon dont le projet a abordé des questions transversales telles que les conflits et la sensibilité au genre dans le Guidimakha;

Objectifs spécifiques :

- Évaluer dans quelle mesure le projet PBF a contribué concrètement à réduire un facteur de conflit dans le Guidimakha. En ce qui concerne la contribution du PBF, l'évaluation peut évaluer si le projet a contribué à faire progresser la réalisation des ODD, et en particulier l'ODD 16 ;
- Evaluer la pertinence des activités définies par le projet pour atteinte des résultats attendus ;
- Evaluer l'efficacité des activités mises en œuvre par le projet pour contribuer aux résultats attendus ;
- Evaluer l'efficacité de la contribution du projet à réduire des conflits ;
- Evaluer l'efficace et la cohérence de la mise en œuvre du projet avec les autres projets opérants dans la zone du projet ;
- Evaluer la durabilité du renforcement des capacités des acteurs impliqués dans le cadre du projet ;
- Évaluer l'efficacité du projet, y compris sa stratégie de mise en œuvre, ses dispositifs institutionnels
- Évaluer si le soutien fourni par le PBF a promu l'agenda Femmes, paix et sécurité (WPS), a permis de mettre l'accent sur la participation des femmes aux processus de consolidation de la paix et s'il était responsable de l'égalité des sexes ;
- Évaluer si le projet a été mis en œuvre selon une approche sensible aux conflits ;
- Documenter les bonnes pratiques, innovations et enseignements issus du projet ;
- Fournir des recommandations concrètes pour la programmation future.

III. PORTÉE DE L'ÉVALUATION DU PROJET

Cette évaluation examinera le processus de mise en œuvre du projet et les résultats en matière de consolidation de la paix, en s'appuyant sur le cadre de résultats du projet, des données de suivi recueillies sur les produits et les résultats, et de façon générale sur le contexte du projet. Les questions d'évaluation sont basées sur les critères d'évaluation du Comité d'aide au développement de l'OCDE ainsi que sur des critères d'évaluation spécifiques au projet PBF (Annexe 1).

Les évaluateurs doivent veiller à ce que l'évaluation du résultat de la consolidation de la paix soit la principale ligne d'enquête. Les projets de consolidation de la paix adoptent fréquemment des approches d'intervention qui ont des objectifs de développement ou d'humanitaire. Une évaluation des projets de consolidation de la paix doit cependant inclure non seulement une réflexion sur les progrès réalisés dans les domaines thématiques, mais aussi dans quelle mesure ces progrès ont contribué ou non à traiter des facteurs de conflit de façon pertinente.

IV. METHODOLOGIE ET APPROCHE :

Le/la consultant(e) sera basée à Nouakchott avec des déplacements dans le Guidimakha. Il/elle travaillera sous la supervision directe des chargés de programme RAM du PAM et collaborera avec les équipes du projet PBF au PAM et à la FAO.

L'évaluation sera qualitative et utilisera une approche participative dans laquelle les discussions avec les principales parties prenantes et les enquêtes fourniront/vérifieront la substance des résultats.

Les propositions soumises par le/la consultant (e) potentiel doit présenter une approche mixte de la collecte, de l'analyse des données et de la rédaction du rapport, en indiquant clairement comment les différentes formes de preuves seront utilisées les unes par rapport aux autres pour trianguler les informations recueillies.

Les propositions doivent être claires sur le rôle spécifique que chacune des diverses approches méthodologiques joue pour aider à répondre à chacune des questions de l'évaluation.

Les méthodologies de collecte de données peuvent inclure, mais ne sont pas nécessairement limitées à :

- Une revue documentaire ;
- Des entretiens avec des informateurs clés et des discussions de groupe,¹ le cas échéant, avec les principales parties prenantes, y compris l'équipe nationale chargée du projet PBF, les fonctionnaires des ministères clés et du gouvernement, les représentants des organisations de la société civile, les dirigeants communautaires.
- Examen systématique des données de suivi, des évaluations internes ;
- Examen systématique des données existantes et pertinentes au niveau des effets ou du contexte national ;
- Examen systématique des demandes d'éligibilité au projet PBF et des rapports annuels ;
- Des visites sur le terrain ;
- Enquêtes.

V. DUREE

La consultance aura une durée de 60 jours répartis comme suit :

- 20 jours pour la revue documentaire et la soumission du rapport de démarrage pour validation,
- 30 jours pour la collecte de données et la présentation et validation des résultats, préliminaires au niveau régional avec les autorités, et une présentation au niveau de Nouakchott à l'équipe de Projet,
- 10 jours pour la rédaction du rapport.

VI. LIVRABLES:

Rapport de démarrage : L'expert préparera un rapport de démarrage pour affiner les questions d'évaluation et détailler l'approche méthodologique, y compris les instruments de collecte de données, en consultation avec l'équipe RAM et l'équipe technique du projet PBF. Le rapport initial doit être approuvé par l'équipe RAM et PBF avant le début de la collecte des données sur le terrain.

Le rapport de démarrage doit comprendre les éléments clés suivants :

- L'approche globale et la méthodologie,
- Les principales lignes d'enquête, reliant les questions d'évaluation affinées aux instruments de collecte de données,
- Instruments et mécanismes de collecte de données,
- Liste proposée de structures/personnes à interviewer,
- Un plan de travail et des échéances à convenir avec les points focaux pertinents du projet PBF.
- Présentation/validation des résultats préliminaires aux parties prenantes concernées par le projet.
- Rapport d'évaluation final : L'expert préparera le rapport d'évaluation final sur la base du modèle de rapport d'évaluation du projet PBF. La première version du rapport final sera partagée avec un groupe de référence de l'évaluation, composé de représentants de tous les bénéficiaires directs du fonds et du PBF (au minimum) au niveau régional, afin de recueillir leurs commentaires. Le rapport final doit être approuvé en session par l'équipe de gestion du PBF à Nouakchott.

VII. QUALIFICATIONS, COMPETENCES ET EXPERIENCES:

Le consultant individuel devrait répondre aux critères :

- Diplôme universitaire avancé (maîtrise ou équivalent) en sociologie, études du développement, sciences politiques, statistiques ou dans un domaine connexe.

¹Les évaluateurs doivent garantir la participation des hommes et des femmes et de tous les groupes d'âge

- Au moins 7 années d'expérience professionnelle pertinente démontrée au niveau national dans le suivi, l'évaluation, l'établissement de rapports ou la recherche sont requises.
- Une capacité avérée à préparer et à suivre des protocoles d'entretiens/groupes de discussion et d'autres outils de collecte de données est requise.
- Une expérience de l'utilisation de techniques participatives dans la collecte de données, y compris des approches sensibles au genre et adaptées aux jeunes, est requise.
- Une connaissance approfondie du contexte politique et de consolidation de la paix dans le pays est requise.
- Une connaissance et une expérience dans le domaine de la prévention et la gestion des conflits avec focus sur la cohésion sociale, les droits de l'homme, l'autonomisation des jeunes, l'égalité des sexes, etc.
- La familiarité ou une expérience professionnelle antérieure avec le système des Nations Unies est un atout important.
- Bonne connaissance des outils informatiques ;
- Bonnes capacités d'analyse et synthèse ;
- Collaboration- collaborer efficacement avec les partenaires et les intervenants ;
- Le travail d'équipe - contribuer à un environnement d'équipe collégiale ; Intégrer les besoins, les perspectives et les préoccupations liés au genre, et favoriser une participation égale entre les sexes.

VIII. LANGUES

- Parfaite maîtrise du français à l'oral et l'écrit (langue de travail)
- Bonne connaissance des langues nationales (Hassanya, Pulaar et Soninké,)
- Une bonne maîtrise de l'anglais est un atout

IX. COMMENT POSTULER

Le dossier de candidature est composé de :

1. Proposition technique
2. Proposition financière

Doit être déposé sous pli fermé et séparé au Bureau SDD, au plus tard lundi le 02 mai 2022 à 16 h, avec la mention : « Recrutement d'un consultant pour la réalisation d'une évaluation finale du projet PBF conjoint PAM/FAO » à l'adresse suivante :

SOLIDARITE & DEVELOPPEMENT DURABLE (SDD)

NOT – 118 A – Las Palmas – Tevragh - Zeina - Nouakchott - Mauritanie

Tél : + 222 48 37 60 00 – Cel: + 222 36 30 35 49 – 222 36 46 47 10

Ou par email :

A l'adresse électronique suivante : **ongsoliddd@gmail.com**

ANNEXE. LES CRITERES DE L'EVALUATION

Questions d'évaluation dans le cadre des critères spécifiques du CAD de l'OCDE

PERTINENCE:

- Le projet était-il pertinent pour aborder les facteurs de conflit et les facteurs de paix identifiés dans une analyse de conflit ? S'il y a eu des changements contextuels importants, les objectifs et l'approche du projet sont-ils restés pertinents ?
- Le projet était-il approprié et stratégique pour les principaux objectifs et défis de consolidation de la paix dans le pays au moment de la conception du projet PBF ? La pertinence s'est-elle poursuivie tout au long de la mise en œuvre ?
- Le projet était-il pertinent pour le mandat de consolidation de la paix de l'ONU et les ODD, en particulier l'ODD 16 ?
- Le projet était-il adapté aux besoins et aux priorités des groupes cibles/bénéficiaires ? Ont-ils été consultés lors de la conception et de la mise en œuvre du projet ?
- Le projet était-il bien choisi pour aborder un facteur de conflit ou capitaliser sur une fenêtre d'opportunité spécifique ?
- La théorie du changement du projet a-t-elle clairement formulé des hypothèses sur les raisons pour lesquelles l'approche du projet devrait produire le changement souhaité ? La théorie du changement était-elle fondée sur des preuves ?

EFFICACITÉ:

- Quelle a été l'efficacité globale de la dotation en personnel, de la planification et de la coordination au sein du projet (y compris entre les deux agences d'exécution et avec les parties prenantes) ? Les fonds et les activités du projet ont-ils été livrés en temps opportun ?
- Quelle a été l'efficacité et le succès de l'approche de mise en œuvre du projet, y compris la passation des marchés, nombre de partenaires de mise en œuvre et d'autres activités ?
- Avec quelle efficacité le projet a-t-il utilisé le tableau de bord du projet ?
- Dans quelle mesure le projet a-t-il collecté et utilisé les données pour suivre les résultats ? Dans quelle mesure les données mises à jour ont-elles été utilisées efficacement pour gérer le projet ? Quels impacts a eu la crise COVID sur la disponibilité et la qualité de ces données ?
- Y a-t-il eu des retards dans la mise en œuvre du projet ? Ces retards ont-ils créé des occasions manquées d'aborder des opportunités urgentes de consolidation de la paix ? Quelle part de ces retards est imputable à la crise COVID et aux limitations de mouvements instaurés ?
- Dans quelle mesure l'équipe du projet a-t-elle bien communiqué avec les partenaires de mise en œuvre, les parties prenantes et les bénéficiaires du projet sur ses progrès ?
- Dans l'ensemble, le projet PBF a-t-il été rentable ? Les ressources ont-elles été utilisées efficacement ?
- Dans quelle mesure le projet PBF a-t-il assuré des synergies au sein des différents programmes des agences des Nations Unies et d'autres organisations de mise en œuvre et bailleurs de fonds avec le même portefeuille ?

EFFICIENCE:

- Dans quelle mesure le projet PBF a-t-il atteint ses objectifs et contribué à la réussite du projet ? vision stratégique ?
- Quels impacts a eu la crise COVID sur l'efficacité globale de la mise en œuvre du projet ?
- Dans quelle mesure le projet PBF a-t-il substantiellement intégré un genre et soutenu une consolidation de la paix sensible au genre ?
- Dans quelle mesure la stratégie de ciblage du projet PBF était-elle appropriée et claire en termes de ciblage géographique et de ciblage des bénéficiaires ?
- Le système de suivi du projet a-t-il correctement saisi les données sur les résultats de la consolidation de la paix à un niveau de résultat approprié ?

DURABILITÉ ET APPROPRIATION

- Dans quelle mesure le projet PBF a-t-il contribué aux résultats stratégiques plus larges identifiés dans les plans stratégiques nationaux, les agendas législatifs et les politiques ?

- La conception de l'intervention comprenait-elle une durabilité appropriée et une stratégie de sortie (y compris la promotion de l'appropriation nationale/locale, l'utilisation des capacités nationales, etc.) pour soutenir des changements positifs dans la consolidation de la paix après la fin du projet ?
- Quelle est la force de l'engagement du gouvernement et des autres parties prenantes à pérenniser les résultats de l'appui PBF et des initiatives continues, en particulier la participation des femmes aux processus de prise de décision, soutenus dans le cadre du projet PBF ?
- Comment le projet a-t-il amélioré et contribué au développement des capacités nationales afin d'assurer la pertinence des efforts et des avantages ?
- LA COHÉRENCE:
- Dans quelle mesure le projet PBF a-t-il complété le travail entre différentes entités, en particulier avec d'autres acteurs des Nations Unies ?
-
- Si le projet faisait partie d'un ensemble plus large de PBF, dans quelle mesure la conception, la mise en œuvre, le suivi et les rapports du projet étaient-ils alignés sur ceux d'autres projets ?
- Comment les parties prenantes ont-elles été impliquées dans la conception et la mise en œuvre du projet ?

SENSIBILITÉ AU CONFLIT

- Le projet PBF avait-il une approche explicite de la sensibilité aux conflits ?
- Les capacités internes des RUNO et des NUNO étaient-elles suffisantes pour garantir une approche permanente sensible aux conflits ?
- Le projet a-t-il été responsable d'impacts négatifs imprévus ?
- Un processus continu de surveillance du contexte et un système de surveillance permettant de surveiller les impacts imprévus ont-ils été mis en place ?

En plus des critères standard de l'OCDE/CAD ci-dessus, les critères d'évaluation supplémentaires spécifiques au FBP suivants doivent également être évalués par l'évaluation :

Remarque importante pour les responsables de l'évaluation : dans la structure du rapport, les critères ci-dessous peuvent être reflétés séparément ou intégrés dans les critères d'évaluation ci-dessus. Quoi qu'il en soit, l'évaluation doit identifier des questions d'évaluation spécifiques sur les critères ci-dessous.

CATALYTIQUE :

- Le projet a-t-il été un catalyseur financier et/ou programmatique ?
- Le financement du FBP a-t-il été utilisé pour intensifier d'autres travaux de consolidation de la paix et/ou a-t-il aidé à créer des plateformes plus larges pour la consolidation de la paix ?

SENSIBLE AU GENRE/SENSIBLE AU GENRE

- Le projet a-t-il pris en compte les différents défis, opportunités, contraintes et capacités des femmes, des hommes, des filles et des garçons dans la conception du projet (y compris dans l'analyse des conflits, les déclarations de résultats et les cadres de résultats) et la mise en œuvre ?
- Les engagements pris dans la proposition de projet pour une consolidation de la paix sensible au genre, en particulier en ce qui concerne le budget, ont-ils été réalisés tout au long de la mise en œuvre ?

TOLÉRANCE AU RISQUE ET INNOVATION :

- Si le projet a été qualifié de « risque élevé », les risques ont-ils été correctement surveillés et atténués ?
- Dans quelle mesure l'approche du projet était-elle nouvelle ou innovante ? Des leçons peuvent-elles être tirées pour éclairer des approches similaires ailleurs ?